



Séance du lundi 19 février 2024

Date de la convocation: 13/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 13/02/2024

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de
séance:
DUFFORT
Marie-Laure

Excusés: Eric CERETTO, Nadine VIAUD

Absents:

Objet: Vote du compte de gestion - preneron - DE_2024_003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy FAVAREL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Date réception Préfecture

Et publication le 20/02/2024

Le Maire : Guy FAVAREL

Préfecture du Gers

Date de réception de l'AR: 20/02/2024

032-213203326-20240219-DE_2024_003-DE

